

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	Tous les utilisateurs des laboratoires de la Montérégie et tous les centres préleveurs utilisateurs des services de laboratoire
EXPÉDITEUR :	Sébastien, Bérubé-Couture, Coordonnateur administratif Direction régionale des laboratoires
DATE :	Le 29 juin 2026
OBJET :	Transport des tubes à bouchon rouge

Veuillez prendre note qu'à compter d'aujourd'hui, les tubes à bouchon rouge doivent désormais être placés dans les glacières destinées aux laboratoires des centres associés si votre établissement a déjà un transport vers ceux-ci.

Cette directive est nécessaire, étant donné qu'il n'y a pas la présence d'un séparateur pour ce type de tube et que le délai de conservation est limité. Afin d'augmenter le temps de conservation, le laboratoire doit effectuer certaines manipulations à la réception de ceux-ci afin de s'assurer de la qualité et de l'intégrité des échantillons.

Cette mesure vise à assurer :

- Le maintien des conditions optimales de transport des échantillons;
- La conformité aux exigences de conservation;
- La qualité des analyses réalisées.

Nous vous demandons de vous conformer à cette directive dès maintenant afin d'assurer l'uniformité des pratiques dans tous les centres de prélèvements.